

Conseil Municipal du 12 octobre 2026

DELIBERATION N° 2026-05-48 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FONDS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL (FAC)

L'an deux mille vingt six, le lundi 12 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur Grégory MASSAMBA, Maire

Date de convocation :	06 octobre 2026	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage :	06 octobre 2026	En exercice : 29
Secrétaire de séance :	Mme Sophie JACOTIN	Présents : 28
		Votants : 29
		Absent : 00
Présents : Grégory MASSAMBA, Margaret DE GROOT, Laurent VANDERHAEGHE, Sophie JACOTIN, Zahir GACEM, Isabelle JOURDAIN, Vladimir RADIVOJEVIC, Martine FERRER, Marc TUAL, Stéphanie FOURNEL, Ewelina CANTON, Alexandre DUCHEMIN, Aurélie ROBIN, Coumar PREM, Sara JOUBEIR, Morgan LOURDIN, Émilie LARGE, Abdelkrim TABBOU, Lalla Mina EL OUARGUI, Jean-Marc MAUGUIN, Laure DUBUC, Thomas LAUTRETE, Kévin GUILLAUME, Catherine CHRISTOPHE, Thierry JOUANNEAUX, Agnès BALRICK-BULIDON, Michaël ROGER, Patrick KATAKO		
<u>Absents excusés et représentés :</u> M. Jean-Marie VAYER donne pouvoir à M. Grégory MASSAMBA		
<u>Absents :</u> /		

EXPOSÉ :

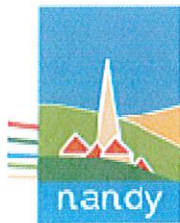
En Séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté le règlement d'un nouveau dispositif en faveur des communes de plus de 2 000 habitants, le Fonds d'Aménagement Communal.

D'une durée de trois ans, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) comprend deux types de documents distincts : le contrat, auquel est annexé un programme d'actions prévisionnel, et les conventions de réalisation propres à chaque action.

Pour les 3 années du contrat, la subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 600 000 € attribuée aux communes de 5 000 à 9 999 habitants. La population municipale de Nandy comptant 6 350 habitants (INSEE 2023).

La commune de Nandy souhaite :

- Mettre en œuvre son projet de développement communal,
- Solliciter l'aide du département au travers de sa politique contractuelle,
- Se porter candidate au Fonds d'Aménagement Communal



Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19-10-2026
ID : 077-217703263-20261019-20260548DELIB-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

VALIDE la candidature de la commune à un Fonds d'Aménagement Communal ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 12 octobre 2026

La secrétaire de séance

Sophie JACOTIN

Le Maire



Gregory MASSAMBA